

En plus de la *Loi sur les psychologues*, les *Règlements administratifs du Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick (CPNB)*, les *Règles du CPNB*, le *Code canadien d'éthique de la Société canadienne de psychologie (SCP)*, et le *Code de conduite du CPNB*, nous vous encourageons à consulter la liste non-exhaustive ci-dessous de Lois pertinentes à la pratique en psychologie au Nouveau-Brunswick.

**Loi sur l'âge de la majorité (L.R.N.-B. 2011, ch. 103)**

[2011, c.103 - Loi sur l'âge de la majorité \(gnb.ca\)](#)

**Loi sur les services à la famille (L.N.-B. 1980, ch. F-2.2) – porter une attention particulière à services de protection (section III)**

[F-2.2 - Loi sur les services à la famille \(gnb.ca\)](#)

**Loi sur les services d'assistance médicale (L.R.N.-B. 1973, ch. H-3)**

[2014, c.112 - Loi sur les services d'assistance médicale \(gnb.ca\)](#)

**Loi sur le consentement des mineurs aux traitements médicaux (L.N.-B. 1976, ch. M-6.1)**

[M-6.1 - Loi sur le consentement des mineurs aux traitements médicaux \(gnb.ca\)](#)

**Loi sur la santé mentale (L.R.N.-B. 1973, ch. M-10)**

[M-10 - Loi sur la santé mentale \(gnb.ca\)](#)

**Loi sur les services à la santé mentale (L.R.N.-B. 2011, ch. 190)**

[2011, c.190 - Loi sur les services à la santé mentale \(gnb.ca\)](#)

**Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé (L.N.-B. 2009, ch. P-7.05)**

[P-7.05 - Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé \(gnb.ca\)](#)

**Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée (L.N.-B. 2009, ch. R-10.6)**

[R-10.6 - Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée \(gnb.ca\)](#)

**Infractions d'ordre sexuel**

[L'âge de consentement aux activités sexuelles \(justice.gc.ca\)](#)